

CAMIONETAS - SCANNER MOBILES

UNE RÉVOLUTION EN

PANNE

L'ADMINISTRATION DES DOUANES SE LANCE À CORPS PERDU DANS LE DÉPLOIEMENT DE SCANNERS MOBILES DE NIVEAU 1. PRÉSENTÉS COMME UNE SOLUTION EFFICACE CONTRE LA FRAUDE DE TYPE « RIP-OFF », CES OUTILS SONT POURTANT MOINS PERFORMANTS QUE LES SMS OU LES SCANNERS FIXES.

Dix de ces engins sont achetés pour être répartis dans des ports stratégiques : Le Havre, Dunkerque, Marseille, Sète, Saint-Nazaire, Gennevilliers, ainsi qu'en Guadeloupe, Martinique, Guyane et Réunion.

Une autre utilisation est prévue, sur route dans six directions frontalières : pour l'instant deux certitudes, Le Perthus et Hendaye seront équipés en premier.

Le seul « Hic », la notice technique ne prévoit pas que le scanner soit mobile !

Bref, beaucoup de questions sur l'utilisation, la formation, les effectifs mais aussi l'impact concernant le suivi médical et les cotes de service.

Pour la CFDT : La copie est à revoir !

CAMIONETAS

SCANNER,

SEPTEMBRE 2024



INQUIÉTUDES SUR LA SÉCURITÉ

Le dossier présenté par la Direction Générale est épais, mais incomplet.

Au-delà des autorisations de l'Autorité de Sûreté Nucléaire manquantes, c'est sur le fond que pêche le dossier DG.

- **La radiation** : Le risque d'exposition ne semble pas stabilisé, c'est en tout cas le sens du propos de la médecin de prévention présente en séance qui sur ce point a demandé des explications complémentaires aux représentants de l'Administration.
- La **dosimétrie individuelle** ne fait l'objet d'aucune fiche, ce qui pose clairement la question du suivi médical des opérateurs.
- Le **zonage sur les ports** est-il stabilisé et validé par les autorités portuaires ? Aucun plan ne nous est fourni. Si ce travail n'est pas fait en amont on va à coup sûr dans le mur.
- Le **lieu de stockage**. Rappelons que c'est un incendie volontaire qui a détruit le scanner du Havre.

Quelles sont donc les garanties de sécurité des futurs lieux de stockage, le DG nous assure que tout est sous contrôle, pourtant nos investigations nous laissent croire le contraire ! En Guadeloupe, un hangar peu sécurisé, en Martinique, à Perpignan et à Hendaye, rien de programmé ! Les Directions locales sont sommées par l'Administration Centrale de trouver des solutions, mais leur donne-t-on au moins des consignes claires ? Il semble malheureusement que « non » !



Image DGDDI

QUEL IMPACT SUR LES EFFECTIFS ET LES MISSIONS ?

Le DG s'emploie pour nous décrire l'outil et vanter sa sûreté de fonctionnement et son efficacité.

C'est bien beau, mais rien n'est dit sur les conditions d'emploi de cet outil. Comment va-t-il s'inscrire dans les contrôles ?

- Avec quel effectif l'Administration compte-t-elle mettre en place le déploiement de ces Scanners Mobiles Basse Intensité (SMBI) ? L'absence de réponse et l'actualité budgétaire nous laissent entendre qu'aucun effort ne sera fait dans le domaine.
- À iso effectif, quelles missions vont passer à la trappe ?
- Il faudra 4 agents pour armer le SMBI, mais après ? Qui pour faire le ciblage, la sélection, la sécurité, le pli, le rabattage, l'insertion ... les PV ?
- Cet outil a-t-il vocation à être mobile ? Comment transporter le matériel (cônes, rubalises, éclairage ...) qui ne rentre pas dans la camionnette scanner.

**La CFDT Douanes a cru à une blague quand la DG nous a informé que pour faciliter nos contrôles SMBI, nous informerions les ports, la veille, pour donner nos horaires et les conteneurs ciblés !
C'est bien connu, il n'y a pas d'organisations criminelles présentes, ni de complicité potentielle, sur les ports !**

FORMATION INSUFFISANTE

Le développement des SMBI va nécessiter des formations ad-hoc : Le permis poids lourd pour le déplacement de l'engin et la formation CAMARI pour l'utilisation d'un appareil générant des rayons X.

Cependant, l'hétérogénéité des ambitions de formation entre les différentes directions régionales soulève des inquiétudes, le bon élève étant la DR du Havre et le mauvais, la DR de Dunkerque.

La DG confirme que c'est elle qui finance ces formations sur son budget et donc elles ne grèvent pas les budgets des DI, pourquoi donc jouer petit bras ?

La CFDT insiste pour que la formation soit basée sur le volontariat et largement proposée aux agents des unités qui vont recevoir cet outil mais aussi les unités contiguës, puisque l'objectif final semble bien d'avoir un outil mobile.

La CFDT est une nouvelle fois intervenue pour nos collègues de la BSE de Fort de France qui souhaitent effectuer la formation VNC (visite de navire de commerce) afin de faciliter et amplifier les opérations de contrôles.

Le DG nous a répondu dernièrement qu'il ne voyait pas le bien fondé.

S'il préfère prévenir les infracteurs que former ses agents, on va avoir du mal à s'entendre !

CONSEILLER EN RADIO-PROTECTION (CRP)

Les CRP (ex PCR) agissent comme conseil et participent à la gestion du risque pour les usagers ou les douaniers. Leur rôle est primordial, c'est d'ailleurs une obligation légale de l'employeur.

Le déploiement des SMBI va très fortement augmenter leur charge de travail.

La CFDT demande une étude d'impact pour revoir le temps dédié aux opérations pour que chaque CRP puisse avoir le temps nécessaire à leurs missions.

Nous demandons également la revalorisation de l'indemnitaire au vu de la nouvelle charge de travail.



Image DGDDI

VOLET RÉMUNÉRATION

Rien de nouveau sous le soleil de la DG.

La formation Camari induit l'attribution d'une ACF spécifique dite « opérateur système », légèrement supérieure à l'ACF piéton, et une NBI de 10 points.

Or, un nouvel outil aussi structurant pour la vie d'une unité et qui va massivement changer les conditions de travail et les missions, mérite qu'on se pose la question d'une revalorisation indemnitaire.

Il aura fallu près de 20 ans pour obtenir il y a quelques années une revalorisation de l'ACF Camari, il faut donc, dès à présent, ouvrir ce volet indemnitaire pour obtenir le « GO » de la Direction du Budget pour cette revalorisation.

Toujours concernant cet ACF Camari, il faut noter qu'elle est différente pour un agent de catégorie C et de catégorie B, il est urgent d'harmoniser et d'aligner cette prime.

Quid du régime indemnitaire des autres agents présents sur le dispositif ?

La CFDT demande pour le chauffeur et les marshals opérants à côté de l'agent Camari l'attribution de l'ACF « opérateur Image » et de la NBI.

AVENIR DES SMS

La CFDT sera intransigeante sur le sujet : les SMS ont prouvé leur efficacité.

Les agents qui arment nos SMS sont unanimement reconnus pour leur compétence. L'outil SMS est cinquante fois plus efficace que les futurs SMBI.

La CFDT demande sur ce sujet un langage clair du Directeur Général.

En réponse, Florian Colas assure que le déploiement des SMBI n'a pas d'incidence sur les SMS, une affirmation qu'il n'accompagne pas d'un engagement pour leur renouvellement. La CFDT saisira le ministère sur ce point, la pérennité des SMS doit être garantie.

VITE FAIT... MAL FAIT

Ces douze SMBI représentent un investissement de 15 millions d'euros, mais ils sont déployés à l'aveugle, sans réelles expérimentations préalables.

Nos craintes :

- Un outil qui risque d'être assez rapidement contourné par les organisations mafieuses.
- Des éléments de sécurité qui sont insuffisants dans nos ports qui sont des passoires.

Les SMBI seront des cibles !

LA DIRECTION GÉNÉRALE, SOUS PRESSION DES OS DOUANIÈRES ET CONSCIENTE DE CES FAIBLESSES RENVOIE DONC LE SUJET À UN PROCHAIN GT QUI ÉVACUERA LES IRRITANTS MIS AU JOUR LORS DE LA RÉUNION.

